



INFORMATION ET RESSOURCES DU GTNO

À l'intention des
résidents, des employeurs
et des organismes des
collectivités

2022



INFORMATION ET RESSOURCES DU GTNO

Introduction

Ce guide vise à aider les résidents, les employeurs et les collectivités des Territoires du Nord-Ouest (TNO) à trouver des renseignements sur la *formation, l'emploi et le marché du travail* pour permettre aux particuliers, aux employeurs et aux collectivités de réussir à renforcer durablement la main-d'œuvre et l'économie des TNO.

Il est amené à évoluer : l'information et les ressources qu'il contient seront actualisées chaque année.

En 2018, le [Programme d'emploi dans les petites collectivités](#) a été lancé pour soutenir les petites collectivités ténaises qui suivent le [Cadre stratégique décennal de l'initiative Des compétences pour réussir](#).

Dans le [Programme d'emploi dans les petites collectivités](#), on trouve le point suivant :

But n° 3 : Accroître la main-d'œuvre des TNO par des partenariats

Objectif 3.2 : Améliorer la communication sur l'ensemble des programmes de renforcement des compétences et de formation offerts aux collectivités et à leurs résidents.

Mesures clés : Répertorier les mesures d'aide à l'emploi, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pour les petites collectivités afin de mieux informer ces dernières des ressources à leur disposition.

Présentée sous les trois sections suivantes, l'information de ce guide est facile à trouver :

- **Particuliers** (pour les personnes à la recherche de formation supplémentaire, de mentorat, ou d'aide entrepreneuriale ou en matière d'apprentissage)
- **Employeurs/organismes** (pour les employeurs et les organismes ayant besoin de soutien opérationnel ou d'aides à l'emploi)
- **Collectivités** (pour traiter des programmes locaux de développement du marché du travail et de la main-d'œuvre à l'intention des collectivités)



TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION ET RESSOURCES DU GTNO.....	1
Introduction	1
TABLE DES MATIÈRES.....	2
PARTICULIERS	5
LES PARTICULIERS.....	6
Programme pour l'avancement des administrateurs communautaires.....	6
Programme Agriculture et ressources humaines	8
Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle des métiers et professions.....	9
Services de recherche d'emploi et de planification de carrière	11
Planification de carrière	12
Offres d'emploi et stage	15
Normes d'emploi	16
Le Programme de technologie de l'environnement et des ressources naturelles	17
Programme des candidats des TNO – Volet Entrepreneur	18
Programme d'accès aux carrières pour les Autochtones.....	19
Programme de bourses d'études pour la revitalisation des langues autochtones	20
Formation d'inspecteur des alcools	21
AFFAIRES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES – Emplois municipaux	23
Programme de formation sur l'application des règlements municipaux.....	23
Programme en finances d'administration communautaire.....	24
Programme de gestion de l'administration communautaire	25
Programme des infrastructures, de l'entretien et de la gestion communautaires	26
Formation de premier intervenant	27



Formation sur la gouvernance	28
Introduction à la formation de pompier.....	29
Formation d'opérateur d'installation récréative	30
Formation en leadership aux loisirs	31
Formation sur le traitement des eaux usées et la gestion des déchets	32
Programme de recrutement régional.....	33
Programme de formation des agents de gestion des ressources	34
Formation et emploi des pompiers saisonniers.....	35
Programme de démarrage d'entreprise.....	36
Programme de perfectionnement des compétences.....	37
Aide financière aux étudiants.....	38
Soutien aux personnes handicapées.....	40
Formations TOURISME.....	42
Programme de préparation aux affaires, au commerce et à la croissance	42
Commercialisation de vos produits touristiques.....	43
Formation en sécurité maritime.....	44
HospitaliTNO.....	45
Formation sur la gestion des risques.....	46
Créer son entreprise touristique.....	47
Développement du tourisme	48
Programme de mentorat pour entreprises touristiques	49
Planification des activités touristiques.....	50
Développement de produits touristiques.....	51
Développement de forfaits touristiques.....	52
Bienvenue aux TNO	53
Programme de mentorat en tourisme pour les jeunes.....	54
EMPLOYEURS	55
Normes d'emploi	56



Devenir fournisseur du GTNO	57
Guichet emplois.....	58
Programme de formation des employés	59
Le Programme des candidats – Volet employeur	61
Programme d’appui aux entrepreneurs et au développement économique	63
Programme de subventions salariales.....	66
COLLECTIVITÉS.....	68
Programme d’accès aux collectivités.....	69
Programme d’accès aux collectivités (suite)	70
Programme d’aide aux exploitants dans les collectivités.....	71
Information sur le marché du travail	72
Initiative <i>Des compétences pour réussir</i> : Cadre stratégique décennal et Plan d’action quadriennal 2016-2020.....	74
Programme de soutien à l’emploi dans les petites collectivités	75
Programme d’appui aux entrepreneurs et au développement économique	76
ORGANISMES.....	78
Fonds de développement de l’alphabétisation communautaire.....	79
Partenariats communautaires de formation	80
Services d’aide à l’emploi	82
Partenariat pour la création d’emplois.....	84
Initiatives stratégiques pour la main-d’œuvre	85
RESSOURCES.....	87
Ressources pour les jeunes	88
Autres programmes, services et informations du GTNO	90
Autres organismes et partenaires du GTNO.....	93
Partenaires du gouvernement fédéral	93



PARTICULIERS



LES PARTICULIERS

Programme pour l'avancement des administrateurs communautaires

Administration

Le Programme pour l'avancement des administrateurs communautaires (PAAC) est administré par Affaires municipales et communautaires (MAMC).

En quoi consiste ce programme?

Le PAAC est un programme de formation communautaire de deux ans qui mise sur le recrutement, la formation, le développement et le maintien en poste des administrateurs communautaires.

Objectifs de ce programme

Les participants se familiariseront avec la théorie et les concepts de la gestion ainsi qu'avec les systèmes en lien avec les normes de l'industrie et les pratiques exemplaires. Ce programme fait appel à différentes méthodes d'enseignement qui procurent les expériences d'apprentissage suivantes :

- Ensemble de cours dispensés dans une salle de classe et auxquels les participants assistent en personne ou par vidéoconférence, à distance (de type Moodle) avec l'aide d'un enseignant. Les participants peuvent également choisir l'apprentissage autonome avec l'aide d'un tuteur pour se préparer à réussir les examens.
- Participation à des activités communautaires d'apprentissage pratique approfondi, regroupées en 13 domaines d'expertise.
- Conseils et soutien sur place offerts par un formateur expérimenté.
- Participation active à un ensemble d'ateliers communautaires impliquant le participant, le formateur et le conseil.
- Participation active à des ateliers trimestriels sur les compétences fonctionnelles pour les administrateurs communautaires, qui présentent des occasions de réseautage.



- Participation active à un ensemble de rencontres professionnelles et de conférences concernant les tâches de l'administrateur communautaire et le fonctionnement de l'administration communautaire.

Programme pour l'avancement des administrateurs communautaires (suite)

Le PAAC est considéré comme un programme communautaire. Il est offert à des personnes généralement employées par une administration communautaire, dans leurs collectivités de parrainage. La majeure partie de l'apprentissage et du perfectionnement se fait en milieu de travail et dans la collectivité de résidence des participants au moyen d'activités d'apprentissage pratique avec l'aide du formateur d'administrateurs communautaires. Ceci permet aux participants d'acquérir progressivement une expérience de travail pertinente. L'École d'administration municipale offre tous les cours et les ateliers nécessaires au moyen de diverses méthodes d'enseignement.

Information complémentaire

Information sur le programme :

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/programme-pour-l'avancement-des-administrateurs-communautaires>

Bureaux régionaux du MAMC :

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux

Courriel :

maca_scg@gov.nt.ca



Programme Agriculture et ressources humaines

Administration

Le programme Agriculture et ressources humaines est administré par Industrie, Tourisme et Investissement (MITI).

En quoi consiste ce programme?

Ce programme offre un financement pour profiter de possibilités et développer l'agriculture aux TNO.

Admissibilité

Les résidents des TNO qui possèdent ou non de l'expérience en production agroalimentaire ainsi que les entreprises en transformation agroalimentaire ou intervenant dans des entreprises agricoles établies dans le Nord.

Financement

Les participants peuvent recevoir jusqu'à 5 000 \$ par année pour suivre des cours ou des formations, ou prendre part à des conférences axées sur l'agriculture et le commerce. Les frais suivants peuvent être couverts :

- Frais de scolarité et de formation
- Frais d'inscription
- Honoraires des instructeurs/conférenciers
- Matériel pédagogique
- Frais de déplacement (*remarque : les frais de déplacement doivent respecter les lignes directrices du GTNO en la matière*)

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/agriculture-et-ressources-humaines>

Nous joindre

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/agriculture-et-ressources-humaines>

[Bureaux régionaux du MITI](#)



Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle des métiers et professions

Administration

Le Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle des métiers et professions (AQPMP) est administré par Éducation, Culture et Formation (MÉCF).

En quoi consiste ce programme?

Le MÉCF soutient l'élaboration, l'actualisation et l'exécution des programmes de formation pour les métiers spécialisés et les professions qui contribuent à l'essor d'une main-d'œuvre nordique qualifiée. L'AQPMP est un partenariat de l'industrie visant à placer des travailleurs hautement qualifiés dans 25 professions et 54 métiers précis.

Le ministre du MÉCF nomme les membres de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions. En offrant des conseils et en faisant la liaison entre le Ministère et l'industrie, la Commission renforce ce partenariat et contribue ainsi à former une main-d'œuvre et des compagnons qualifiés. Il existe également cinq comités consultatifs sur les métiers, à savoir ceux de la menuiserie, de la plomberie, des systèmes électriques, de l'équipement lourd et de l'entretien du logement. Ces comités sont composés de représentants de l'industrie. Ils aident le MÉCF en veillant à ce que les normes de l'industrie soient respectées.

Les centres de services du MÉCF régionaux assurent la prestation des programmes de formation. Le personnel des centres de services du MÉCF :

- guide les apprentis et d'autres personnes cherchant à obtenir une qualification professionnelle dans certaines professions et certains métiers;
- conseille les apprentis et les employeurs sur divers aspects du programme d'apprentissage, contrôle la formation des apprentis en milieu de travail, et conseille les employeurs et les apprentis sur différents aspects de l'apprentissage et des programmes de formation dans l'industrie;
- veille à ce que les lieux de travail respectent la [*Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*](#) et le règlement connexe.



Information complémentaire

[Centres de services régionaux du MÉCF](#)

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/le-programme-dapprentissage-et-de-qualification-professionnelle-des-metiers-et-professions>



Services de recherche d'emploi et de planification de carrière

Administration

Le personnel du centre de perfectionnement professionnel travaille depuis les centres de services régionaux du MÉFC. Il aide les Ténois qui cherchent des services d'orientation professionnelle, un emploi, une formation, des cours ou des renseignements sur les financements et les aides disponibles.

En quoi consiste ce service?

Par l'entremise de ses centres de service régionaux, le MÉFC propose des programmes et des services relatifs au marché du travail pour les particuliers, les employeurs, les organismes et les collectivités. Veuillez cliquer sur les liens suivants pour en apprendre davantage sur chacune des catégories, et communiquer avec le [centre de services du MÉFC de votre région](#) pour trouver réponse à vos questions.

Particuliers.

- Programme de démarrage d'entreprise (page 38 de ce guide)
- Programme de perfectionnement des compétences (page 39 de ce guide)

Employeurs et organismes

- Programme de formation des employés (page 61 de ce guide)
- Programme de subventions salariales (page 68 de ce guide)

Collectivités

- Partenariats communautaires de formation (page 83 de ce guide)
- Services d'aide à l'emploi (page 85 de ce guide)
- Partenariat pour la création d'emplois (page 87 de ce guide)
- Programme de soutien à l'emploi dans les petites collectivités (page 78 de ce guide)
- Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre (page 88 de ce guide)

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/perfectionnement-professionnel-et-de-preparation-a-emploi>

[Centres de services régionaux du MÉFC](#)



Planification de carrière

Administration

Le personnel du centre de perfectionnement professionnel travaille depuis les centres de services régionaux du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Il aide les Téoïis qui cherchent des services d'orientation professionnelle, un emploi, une formation, des cours ou des renseignements sur les financements et les aides disponibles.

En quoi consiste ce service?

Le MÉCF peut vous aider à trouver des services d'orientation professionnelle ainsi que de l'information sur l'établissement d'un budget, la gestion du temps, la pression de conformité et la gestion du stress. Le personnel du centre de perfectionnement professionnel peut également vous informer, et vous fournir les ressources et les conseils dont vous avez besoin pour bien planifier votre avenir. Nous vous invitons à communiquer avec le [centre de services de votre région](#) pour prendre rendez-vous.

Les renseignements sur le marché du travail permettent aux résidents de prendre des décisions à propos de leurs études, de leur emploi ou de l'exploitation d'une entreprise. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est associé au Conference Board du Canada afin d'établir des [prévisions concernant le marché du travail](#) téoïis. Cette prévision est liée à l'initiative [Des compétences pour réussir](#), qui fournit de l'information sur les professions recherchées sur notre territoire.

Pour savoir quelles portes vous ouvrent vos compétences et connaissances, ou pour voir les professions reliées aux divers programmes d'études, consultez la page [Explorer des carrières](#) du Guichet-Emplois.

Vous pouvez trouver des *offres d'emploi* sur le site du gouvernement du Canada [Guichet-Emplois](#), importante source d'information sur les emplois et le marché du travail. Il offre gratuitement à ses utilisateurs de l'information sur les métiers et les carrières, notamment les possibilités d'emploi, les exigences scolaires, les principales fonctions, les salaires et traitements ainsi que les tendances actuelles et les perspectives d'emploi.

Ce site peut vous permettre de trouver un emploi, de prendre des décisions concernant votre carrière, de découvrir les professions recherchées, et bien plus encore.



Voici d'autres liens vers des sites utiles pour découvrir les emplois offerts en ce moment aux Territoires du Nord-Ouest :

- [Offres d'emploi au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest](#)
- [Offres d'emploi de Northern News Services \(en anglais\)](#)
- [EDGE Job Board \(en anglais\)](#)
- [Offres d'emploi du CDÉTNO](#)



Subventions pour le personnel de la petite enfance et bourses d'études

Administration

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) promeut deux programmes destinés à appuyer financièrement les éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans des garderies agréées, et à encourager les personnes intéressées par ce métier. Les personnes souhaitant bénéficier de ces programmes peuvent contacter le personnel de la division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants au 867-767-9354, poste 71276.

En quoi consiste ce programme?

Il vise à accroître le revenu potentiel du personnel des garderies agréées et à attirer de nouveaux professionnels dans le secteur de la petite enfance. Pour le MÉCF, il s'agit de renforcer la capacité des professionnels en éducation de la petite enfance aux TNO. Cliquez ci-dessous pour obtenir plus de renseignements et demander une subvention.

Pour télécharger une demande ou un dossier d'information sur la subvention pour le personnel de la petite enfance, veuillez consulter la section Développement de la petite enfance sur la page [Programmes et services](#) du MÉCF.

Des bourses d'études de 5 000 \$ chacune seront accordées chaque année scolaire aux étudiants ténois admissibles qui poursuivent des études à plein temps dans le domaine du développement de la petite enfance dans un établissement d'enseignement supérieur canadien reconnu. Les étudiants inscrits à des programmes en ligne ne peuvent pas bénéficier de ces bourses.

[Demande de bourse d'études pour des programmes dans le domaine du développement de la petite enfance](#)

Information complémentaire

Éducation et garde des jeunes enfants
Éducation, Culture et Formation
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Tél. : 867-767-9354, poste 71276

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/developpement-de-la-petite-enfance/subvention-pour-le-personnel-en-developpement-de-la>



Offres d'emploi et stage

Administration

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) vous offre des perspectives d'emploi intéressantes ainsi que des conditions d'emploi, un salaire et des avantages sociaux attrayants. Il s'engage à offrir un service public de grande qualité, représentatif de ses usagers. Toutes les offres d'emploi et de stage sont administrées par la section des ressources humaines.

En quoi consiste ce service?

- [Consultez les offres d'emploi](#)
- [Apprenez-en davantage sur les carrières au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest](#)
- [Apprenez-en davantage sur la vie aux Territoires du Nord-Ouest](#)
- [Programme d'emploi d'été des étudiants du GTNO](#)
- [Programme de stages du GTNO](#)
- [Programme d'accès aux carrières pour les Autochtones](#)
- [Programme de recrutement régional](#)
- [Emplois occasionnels](#)
- [Aide pour postuler aux emplois du GTNO](#) : utilisation d'[eRecruit](#), préparation de lettres de motivation, de CV et préparation aux entretiens d'embauche du GTNO

Information complémentaire

<https://www.gov.nt.ca/careers/fr/programmes-d'emploi>

<https://www.fin.gov.nt.ca/fr/faire-carrière-au-gtno>



Normes d'emploi

Administration

Le [Bureau des normes d'emploi](#) répond aux besoins des employeurs et des employés en les informant de leurs droits et obligations en vertu de la [Loi sur les normes d'emploi](#). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements.

En quoi consiste ce service?

La [Loi sur les normes d'emploi](#) et le [Règlement sur les normes d'emploi](#) constituent l'autorité juridique de base aux TNO, qui établit les normes d'emploi minimales et permet au personnel des normes d'emploi d'appliquer légalement ces normes.

La *Loi sur les normes d'emploi* s'applique à la plupart des employés et des employeurs qui effectuent des travaux aux Territoires du Nord-Ouest.

La *Loi sur les normes d'emploi* ne s'applique pas aux catégories de personnes suivantes :

- Les employés du gouvernement fédéral.
- Les employés du gouvernement territorial.
- Les travailleurs des industries sous réglementation fédérale comme les compagnies aériennes, les banques et la plupart des entreprises de télécommunications.

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/normes-d'emploi>

Normes d'emploi

Développement de la main-d'œuvre et normes d'emploi

Éducation, Culture et Formation

C. P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

Tél. : 867-767-9351, poste 71469

Sans frais : 1-888-700-5707

Courriel : employment_standards@gov.nt.ca



Le Programme de technologie de l'environnement et des ressources naturelles

Administration

Le Programme de technologie de l'environnement et des ressources naturelles est administré par le Collège Aurora.

En quoi consiste ce programme?

Le Programme de technologie de l'environnement et des ressources naturelles est un programme de deux ans, sanctionné par un diplôme. Il combine des occasions d'apprentissage pratique sur le terrain, des cours théoriques en classe et une formation professionnelle en laboratoire. Le programme met l'accent sur l'apprentissage par l'expérience.

Les diplômés du programme posséderont les compétences nécessaires pour réussir en tant que techniciens et agents dans des carrières en gestion des ressources naturelles et de l'environnement, y compris la faune, la foresterie, la pêche en mer et en eau douce, la planification, les ressources en eau, la protection de l'environnement, les parcs, la gestion des revendications territoriales, le pétrole et le gaz ainsi que les mines.

La création d'aires territoriales protégées aux TNO génère plus d'emplois communautaires liés à la gestion et à l'exploitation de ces aires. Les compétences développées grâce au Programme de technologie de l'environnement et des ressources naturelles complètent les exigences requises pour postuler à ce type d'emploi.

Information complémentaire

Composez le 1-866-266-4699 ou envoyez un courriel à info@auroracollege.nt.ca

<https://www.auroracollege.nt.ca/future-students/explore-programs/environment-and-natural-resources/>



Programme des candidats des TNO – Volet Entrepreneur

Administration

Le Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest (Programme des candidats) est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Deux ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assurent la prestation du programme :

- Industrie, Tourisme et Investissement (MITI) offre le volet Entrepreneur
- Éducation, Culture et Formation offre le volet [Employeur](#).

Qu'est-ce que ce programme?

Le GTNO déploie tous les efforts pour que les personnes migrantes soient intégrées autant à la population active qu'aux stratégies de développement des entreprises à court et à long terme. Nous sommes conscients de la contribution considérable que les nouveaux arrivants et les immigrants apportent aux TNO, et nous accueillons ceux qui souhaitent s'installer aux TNO.

Le GTNO assure la prestation du [Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest](#) conjointement avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Le MITI assure la prestation d'un volet du programme qui vise à attirer des entrepreneurs possédant une expertise des affaires et des capitaux d'investissement pour développer l'environnement économique des TNO :

- Le [volet Entrepreneur](#) s'adresse aux ressortissants étrangers qui souhaitent immigrer aux TNO pour créer, acquérir ou exploiter une entreprise, ou y investir des capitaux.

Information complémentaire

- [Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest](#)

Programme des candidats des TNO

Industrie, Tourisme et Investissement
Soutien aux entreprises et commerce
Numéro de téléphone sans frais : 1-855-440-5450
Courriel : immigration@gov.nt.ca



Programme d'accès aux carrières pour les Autochtones

Administration

Ce programme est administré par le ministère des Finances (section des ressources humaines). Le Programme d'accès aux carrières pour les Autochtones vise à repérer les candidats autochtones intéressés par un stage ou un premier emploi au sein du GTNO.

En quoi consiste ce programme?

Conçu expressément pour les Autochtones, le programme est ouvert à tout candidat qui déclare son statut d'Autochtone dans sa candidature et en fournit la preuve.

Les candidats seront intégrés à une base de données qui sera transmise aux ministères qui ouvrent des postes. Pour être embauchés, les candidats doivent être légalement autorisés à travailler au Canada. Les qualifications exactes demandées varieront selon les exigences de chaque poste.

Nous encourageons les candidats des domaines suivants à envoyer leur candidature : finances, ressources humaines, droit, services correctionnels, technologies de l'information, santé et services sociaux, génie, politiques, administration, gestion, transports, éducation, métiers spécialisés, sciences et autres professions. Il est recommandé de spécifier dans sa lettre de présentation ou son CV son ou ses domaines de spécialisation afin d'être considéré plus spécifiquement pour ceux-ci.

Information complémentaire

Services de gestion et de recrutement

Ministère des Finances

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

YELLOWKNIFE CENTRE, 5E ÉTAGE

PO BOX 1320 | C. P. 1320

YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

[Courriel : Careergateway@gov.nt.ca](mailto:Careergateway@gov.nt.ca)

[Programme d'accès aux carrières pour les Autochtones](#)



Programme de bourses d'études pour la revitalisation des langues autochtones

Administration

Le GTNO a mis sur pied un Secrétariat des langues autochtones (SLA) au sein du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) pour favoriser la revitalisation, la protection et le renforcement des langues autochtones aux TNO.

En quoi consiste ce programme?

Le programme de bourses d'études pour la revitalisation des langues autochtones offre des bourses de 5 000 \$ aux candidats admissibles. Les bourses seront accordées à des étudiants des Territoires du Nord-Ouest pour les aider à payer les coûts de participation à des programmes offerts par des établissements d'enseignement supérieur reconnus pour revitaliser les langues autochtones. Les étudiants qui suivent des programmes menant à un certificat, un diplôme ou un grade universitaire axé sur la revitalisation des langues autochtones sont admissibles à cette bourse, laquelle sera attribuée une seule fois pour chaque programme.

Pour qu'une demande soit examinée, les candidats doivent respecter les critères suivants :

- Manifester leur intention de revenir aux TNO pour poursuivre une carrière dans le domaine de la revitalisation des langues autochtones, ou offrir des services en langues autochtones (p. ex., services de traduction ou d'interprétation).
- S'engager à obtenir un certificat ou un diplôme d'un établissement supérieur qui appuie la revitalisation des langues autochtones.
- Être engagé dans la revitalisation des langues autochtones.

Les candidats doivent s'assurer que tous les renseignements fournis dans la demande sont complets et exacts, et que tous les documents mentionnés dans la partie I de la demande sont acheminés au MÉCF avant la date limite.

Dates limites de soumission des candidatures : Le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin de chaque année civile

[Formulaire de demande de bourse d'études](#)

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/indigenous-languages-and-education-secretariat/revitalisation-des-langues-autochtones>



Formation d'inspecteur des alcools

Administration

Le programme de formation des inspecteurs des alcools est administré par le ministère des Finances.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme permet d'obtenir les diplômes et attestations requis pour devenir inspecteur des alcools aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Ces postes se trouvent à Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Fort Simpson, Norman Wells et Inuvik.

Voici les responsabilités d'un inspecteur des alcools aux TNO :

- Inspecter les établissements visés par une licence, les magasins d'alcool, les locaux où sont organisés des événements, et d'autres lieux similaires.
- Remplir les rapports d'inspection et en discuter avec le titulaire de la licence d'alcool ou la personne responsable de l'établissement où a lieu l'inspection.
- Écouter le personnel de l'établissement où a lieu l'inspection, et mentionner tout constat au titulaire de la licence ou au superviseur.
- Observer, consigner et signaler les infractions constatées à la *Loi sur les boissons alcoolisées*, la *Loi sur la prévention des incendies* et la *Loi sur la santé publique* et à leurs règlements.
- Présenter dès que possible au gestionnaire de l'application de la *Loi sur les boissons alcoolisées* les rapports des suspensions de licence qu'il ordonne.
- Signifier des avis d'audience et des assignations à comparaître, et effectuer des déclarations sous serment.
- Témoigner, au besoin, dans le cadre d'audiences sur la conformité suivant un rapport d'inspection négatif ou le signalement d'une violation.
- Effectuer des inspections supplémentaires, sur demande du gestionnaire de l'application de la *Loi sur les boissons alcoolisées*.



Pour plus d'informations sur la façon de devenir inspecteur des alcools au TNO, composez le 867-875-7898.

<https://www.fin.gov.nt.ca/fr/services/éducation-et-application-de-la-loi/devenez-inspecteur-des-alcools-aux-tno>



AFFAIRES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES – Emplois municipaux

L'École d'administration municipale offre formation et perfectionnement au personnel et aux bénévoles des administrations communautaires. L'inscription ou la participation aux programmes est généralement limitée au personnel des administrations communautaires.

Programme de formation sur l'application des règlements municipaux

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Il permet d'acquérir les connaissances et les compétences pratiques requises pour accomplir efficacement les tâches d'un agent d'application des règlements municipaux. La formation met l'accent sur les aspects caractéristiques des collectivités, de la culture, des programmes et des services du Nord.

Quels sont les objectifs de ce programme?

- Fournir des renseignements généraux et des documents de référence pour permettre aux participants de comprendre le rôle d'un agent d'application des règlements municipaux aux TNO.
- Présenter les notions de base qui permettent aux agents d'application des règlements municipaux de surmonter les défis qu'ils rencontrent une fois en poste.

Le programme est offert en ligne.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/règlements-municipaux>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-régionaux



Programme en finances d'administration communautaire

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'École d'administration municipale.

En quoi consiste ce programme?

Le but du Programme en finances d'administration communautaire est d'aider les employés de l'administration communautaire à développer leurs connaissances et leurs compétences en matière de finances, ce qui leur servira dans le cadre de leurs fonctions.

Quels sont les objectifs de ce programme?

- Présenter la théorie, les normes (principes comptables généralement reconnus ou PCGR) et les concepts de la comptabilité.
- Acquérir des compétences de base en comptabilité afin d'être en mesure de consigner et d'analyser les transactions de la collectivité, de préparer les ajustements et d'effectuer le cycle comptable en entier.
- Apprendre à des personnes à préparer des renseignements financiers exacts et à les fournir aux organismes de gestion, de conseil et de financement.
- Préparer les budgets et les autres renseignements financiers trimestriels pour les présenter aux représentants élus.
- Élaborer des systèmes de comptabilité et de rapports informatisés.
- Mieux préparer le personnel de la comptabilité à la vérification annuelle.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/finances-d'administration-communautaire>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux



Programme de gestion de l'administration communautaire

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Le but du Programme de gestion communautaire est d'aider les employés des administrations communautaires à perfectionner leurs connaissances et compétences dans les domaines de la gestion et du leadership.

Quels sont les objectifs du programme?

Le Programme de gestion communautaire a été conçu pour faciliter le perfectionnement du leadership en explorant des idées et des façons de faire qui permettent de créer une vision commune, d'assurer la viabilité de l'administration et d'offrir des services humains de la meilleure qualité qui soit. Les participants découvriront une panoplie de cours qui traitent d'un vaste éventail de sujets : communications, leadership, ressources humaines, droit municipal, gestion financière, planification stratégique, les incontournables de l'administration communautaire, la planification des immobilisations et des infrastructures, le développement des collectivités, les soumissions et les contrats ainsi que les programmes et services.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/gestion-de-l-administration-communautaire>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux



Programme des infrastructures, de l'entretien et de la gestion communautaires

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ce programme de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Former le personnel de l'administration communautaire chargé des travaux publics.

Quels sont les objectifs de ce programme?

- Permettre aux employés de l'administration communautaire d'acquérir les compétences nécessaires pour offrir de manière efficace les programmes et les services communautaires.
- Veiller à ce que les lieux de travail de l'administration communautaire permettent aux employés d'offrir des services aux résidents en toute sécurité.
- Permettre aux employés des collectivités d'accomplir leur travail en toute sécurité.
- Améliorer les compétences générales des employés des collectivités afin de leur permettre de bien offrir les services.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/en/services/community-infrastructure-maintenance-and-management-training>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux



Formation de premier intervenant

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Il permet aux résidents d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir un premier intervenant.

Quels sont les objectifs de ce programme?

- Procurer aux administrations communautaires un soutien à la formation de premier intervenant.
- Promouvoir l'importance de la sécurité publique auprès des administrations communautaires et les renseigner à ce sujet.

Il est possible que la responsabilité de devenir premier intervenant incombe à des employés de l'administration communautaire, à des bénévoles ou à des citoyens ou encore que ceux-ci manifestent un intérêt à cet égard. Savoir quoi faire dans les premières minutes d'une situation d'urgence peut sauver des vies.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/gestion-de-l'administration-communautaire>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux



Formation sur la gouvernance

Administration

Les formations suivantes sont présentées pour assurer la continuité des programmes, des services et des ressources offerts aux résidents des TNO. Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation par l'intermédiaire de l'École d'administration municipale.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme vise à aider les conseillers et les employés ténois à approfondir leurs connaissances et leurs compétences. Les dirigeants de l'administration communautaire sont des gens occupés qui doivent généralement porter plusieurs chapeaux dans la collectivité : nombreux sont ceux qui, en plus de faire partie du conseil, dirigent des entreprises, font du bénévolat et ont une famille. Avoir une idée claire du rôle de maire, de chef ou de conseiller est important afin de diriger efficacement la collectivité et d'avoir une vue d'ensemble pour veiller au bon fonctionnement de l'administration communautaire.

Quels sont les objectifs de ce programme?

Voici les objectifs de la série d'ateliers offerts par l'École d'administration communautaire :

- Aider les fonctionnaires élus à acquérir des connaissances et à développer des aptitudes dans de nombreux domaines de responsabilité en matière de gouvernance communautaire.
- Permettre aux fonctionnaires élus de l'administration communautaire d'être très efficaces.
- Donner l'occasion aux participants de prendre part à des séances interactives avec des experts qui comprennent les collectivités nordiques et leurs administrations communautaires.
- Donner l'occasion aux participants de poser des questions concernant leur collectivité et d'examiner des solutions à des enjeux et des problèmes réels qui les préoccupent alors qu'ils s'efforcent d'améliorer leur collectivité pour leurs citoyens.

Vous serez en mesure de mieux servir votre collectivité grâce aux compétences que vous aurez acquises.

Information complémentaire

<https://elearning-sofcg.org/> (en anglais)

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/formation-sur-la-gouvernance>



Introduction à la formation de pompier

Administration

Les formations suivantes sont présentées pour assurer la continuité des programmes, des services et des ressources offerts aux résidents des TNO. Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Le but du programme est de former des pompiers communautaires afin de fournir le niveau de service fixé pour chaque collectivité. L'École d'administration municipale en collaboration avec le Bureau du commissaire aux incendies offre une formation de pompier qui répond aux besoins des collectivités.

Quels sont les objectifs de ce programme?

L'objectif du programme est de fournir aux pompiers les compétences et les connaissances nécessaires pour s'acquitter convenablement de leurs responsabilités au sein du service d'incendie.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/introduction-à-la-formation-de-pompier>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-régionaux



Formation d'opérateur d'installation récréative

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme vise à fournir aux opérateurs d'installation récréative des Territoires du Nord-Ouest les compétences et les connaissances pratiques nécessaires à l'entretien et à la gestion de ces installations.

Quels sont les objectifs de ce programme?

- Maximiser la durée de vie des installations récréatives dans les collectivités du Nord.
- Veiller au bon fonctionnement, à l'entretien et à la gestion des installations récréatives publiques du Nord.
- Préparer les étudiants en vue de l'obtention d'une attestation de compétence professionnelle en tant qu'opérateur d'installation récréative.
- Renforcer la notoriété de la formation en installations récréatives grâce à des certifications et des partenariats avec d'autres organismes de formation.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/formation-d'opérateur-d'installation-récréative>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-régionaux



Formation en leadership aux loisirs

Administration

Le ministère des Affaires municipales et communautaires gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme de certification comprend dix cours et une composante constituée de travail sur le terrain. Le programme propose des formations pertinentes et des connaissances pratiques en gestion de service des loisirs pour les directeurs afin qu'ils offrent une bonne prestation de services de loisir dans leur collectivité.

Quels sont les objectifs de ce programme?

- Fournir des formations pratiques pertinentes en vue de la réussite du programme de certification.
- Permettre un apprentissage par l'expérience grâce à des travaux sur le terrain et des travaux pratiques afin d'appliquer les notions apprises en classe.
- Préparer les étudiants à l'obtention d'un certificat de compétence en tant que directeur du service des loisirs.
- Renforcer la notoriété de la formation de directeur du service des loisirs grâce à des certifications et des partenariats avec d'autres institutions.

Les cours de ce programme visent à faire acquérir aux directeurs du service des loisirs des connaissances générales et des compétences afin qu'ils soient efficaces dans leur rôle. Certains cours offerts par le programme de certificat et de diplôme en Gestion du tourisme et des loisirs du College of the Rockies sont également reconnus.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/formation-en-leadership-aux-loisirs>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux



Formation sur le traitement des eaux usées et la gestion des déchets

Le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) gère ces programmes de formation pour le personnel des administrations communautaires par l'intermédiaire de l'*École d'administration municipale*.

En quoi consiste ce programme?

Le Programme en gestion des eaux et des déchets est destiné aux employés des administrations communautaires, à temps plein ou partiel, qui travaillent au traitement de l'eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets solides. Ce programme s'adresse également aux employés des secteurs d'activité qui touchent au traitement des eaux et des eaux usées. La formation a été mise sur pied afin de faire acquérir au personnel des administrations communautaires les compétences et les connaissances pratiques nécessaires pour accomplir efficacement leurs tâches en gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets solides. Le programme est fondé sur le modèle de l'Association of Boards of Certification (ABC) créé à l'intention des opérateurs d'installations de traitement de l'eau et des eaux usées.

Quels sont les objectifs de ce programme?

Le Programme en gestion des eaux et des déchets comprend entre autres les objectifs suivants :

- Assurer un approvisionnement fiable et suffisant en eau.
- Veiller à la protection du milieu aquatique.
- Reconnaître l'importance du rôle que jouent les employés des centres de traitement de l'eau et des eaux usées dans leur collectivité.
- Former le personnel des administrations communautaires à exploiter efficacement et en toute sécurité un système de gestion des déchets solides afin de veiller à la protection de la santé publique et de l'environnement.
- Préparer le personnel des administrations communautaires à obtenir le Certificat d'opérateur d'installation de traitement de l'eau et des eaux usées.

Information complémentaire

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/formation-sur-le-traitement-des-eaux-usées-et-la-gestion-des-déchets>

www.maca.gov.nt.ca/fr/bureaux-régionaux



Programme de recrutement régional

Administration

Le programme de recrutement régional (PRR) est administré par le ministère des Finances et Ressources humaines.

En quoi consiste ce programme?

Il s'agit d'un programme de recrutement et de formation sur le terrain qui permet de trouver des candidats potentiels pour pourvoir des postes régionaux vacants, en fournissant du soutien financier et en ressources humaines aux ministères, conseils et organismes.

La formation sur le terrain est axée sur les compétences uniques de chaque stagiaire : des plans de formation et du mentorat sont mis en place pour la durée de son expérience sur le terrain.

Jusqu'à 15 000 dollars peuvent être attribués à chaque stagiaire en vertu de ce programme. Voici comment les postes de stagiaires sont financés :

- Les stagiaires sont rémunérés à 80 % du plein salaire du poste (conformément aux dispositions sur les stagiaires de la Convention collective du Syndicat des travailleurs du Nord). Les 20 % restants du salaire sont utilisés par les ministères, conseils ou organismes pour financer la formation et le perfectionnement professionnel du stagiaire.
- En outre, le programme permet d'octroyer un financement pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ par stagiaire, en appui au ministère. Ce financement sert à couvrir d'autres coûts de formation et de perfectionnement professionnel en plus du salaire et des dépenses de fonctionnement et d'entretien prévus pour le poste vacant.
- Le programme permet enfin de fournir une allocation de formation supplémentaire allant jusqu'à 6 000 \$ par an et par stagiaire pour la formation sur le terrain, comme cela est précisé dans le plan de formation.

[Directives du programme de recrutement régional](#)

Information complémentaire

[Programme de recrutement régional](#)



Programme de formation des agents de gestion des ressources

Administration

Le programme de formation des agents de gestion des ressources est administré par le ministère de l'Administration des terres.

En quoi consiste ce programme?

Le programme de formation des agents de gestion des ressources (AGR) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GNWT) permet aux participants :

- D'avoir une formation en milieu de travail, notamment pour les déplacements vers des lieux isolés en avion, en motoneige ou en VTT.
- D'être encadrés et mentorés par le personnel du ministère de l'Administration des terres.
- De bénéficier à la fois d'un apprentissage autodirigé et d'une formation officielle.
- D'accéder à une qualification d'AGR niveau II.

Les AGR sont aussi appelés des inspecteurs. Ils aident les titulaires de permis, de licences ou de baux à respecter les modalités des différentes autorisations concédées par le GTNO ou d'autres organismes. À cette fin, une grande partie de leur travail se fait sur le terrain, sur les terres publiques, là où il y a des activités d'utilisation des terres ou de développement.

Quelles sont les conditions d'admissibilité?

- Avoir réussi sa 12^e année
- Posséder un an d'expérience de travail dans un domaine connexe (environnement, utilisation des terres ou gestion des terres)
- Être admissible au Programme de technologie de l'environnement et des ressources naturelles
- Posséder un permis de conduire de classe 5

Information complémentaire

<https://www.lands.gov.nt.ca/fr/services/agent-de-gestion-des-ressources>

<https://www.lands.gov.nt.ca/fr/regional-offices>



Formation et emploi des pompiers saisonniers

Administration

Les offres de formation et d'emploi pour les équipes de pompiers saisonniers sont administrées par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) en collaboration avec les bureaux régionaux du MERN aux TNO. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) emploie 28 équipes de cinq pompiers par l'intermédiaire du MERN pendant la saison des incendies. Ces équipes sont réparties dans les cinq régions du territoire et dans presque toutes les collectivités.

En quoi consiste ce programme?

Le programme de formation et d'emploi des pompiers saisonniers vise à former des personnes qui feront partie d'une équipe intervenant sur les feux de forêt pendant la saison annuelle des incendies, de mai à septembre. Il fournit aux pompiers les compétences et les connaissances nécessaires pour s'acquitter convenablement de leurs responsabilités au sein du service d'incendie. Les personnes formées sont embauchées par le MERN dans divers rôles, notamment celui de pompier, mais aussi dans d'autres fonctions.

Pour aller combattre des incendies à l'extérieur du territoire, il faut détenir une certification de pompier forestier de type 1 et être employé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou l'un de ses sous-traitants.

Information complémentaire

Communiquez avec votre bureau régional de la division de l'Aménagement des forêts du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles.

<https://www.enr.gov.nt.ca/en/services/services-de-lutte-contre-les-feux-de-foret/looking-work-fire-crew-nwt>



Programme de démarrage d'entreprise

Administration

Le Programme de démarrage d'entreprise est administré par Éducation, Culture et Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel aide les personnes intéressées à accéder au programme.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme aide les personnes admissibles à créer une petite entreprise, ou à reprendre une entreprise existante dans laquelle elles n'avaient pas de droit de propriété. Il permet d'évaluer le concept d'affaires de ces futurs entrepreneurs, leurs qualités, leur cadre familial, ainsi que les risques financiers et les ressources disponibles ou requises pour la réussite de leur projet.

En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessus, ces personnes doivent accepter de travailler à temps plein au sein de la nouvelle entreprise, ou de l'entreprise existante dont elles n'étaient pas propriétaires. De plus, elles ne doivent pas avoir été titulaires d'un permis d'exploitation de commerce pendant plus de trois mois ni avoir pris part à une activité d'aide au travail indépendant au cours des cinq années précédentes.

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/node/214>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Programme de perfectionnement des compétences

Administration

Le Programme de perfectionnement des compétences est administré par Éducation, Culture et Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel aide les personnes intéressées à accéder au programme.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme aide les participants admissibles à suivre de courtes formations d'une durée maximale de 52 semaines dans le but de mettre à niveau leurs compétences essentielles d'employabilité ou de les acquérir.

Les activités admissibles de perfectionnement des compétences doivent se faire à temps plein et peuvent comprendre :

- l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique;
- le rattrapage scolaire;
- les compétences essentielles en milieu de travail;
- les compétences de vie;
- les programmes de préparation à l'emploi;
- les cours de formation préalable à l'emploi;
- les programmes de formation axés sur des compétences précises;
- les programmes postsecondaires menant à l'obtention d'un titre officiel de compétences.

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/node/214>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Aide financière aux étudiants

Administration

Le programme d'aide financière aux étudiants (AFE) est administré et offert par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) à la tour Lahm Ridge à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), au 4501, 50^e Avenue.

En quoi consiste ce programme?

Le MÉCF fournit de l'aide financière aux Ténois admissibles pour les aider à couvrir les dépenses liées à la poursuite d'études postsecondaires.

Une aide financière peut être accordée aux Ténois qui poursuivent des études à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu. L'objectif du programme d'aide financière aux étudiants est d'aider à payer une partie des frais de scolarité des étudiants postsecondaires, non pas l'ensemble de ces frais.

Selon leur admissibilité, les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires peuvent avoir droit aux aides suivantes :

- Subvention de base : aide à payer les droits de scolarité, le coût des manuels scolaires et les frais de déplacement.
- Subvention supplémentaire ou prêt pouvant faire l'objet d'une remise : allocation mensuelle pour les frais de subsistance.
- Prêt remboursable : aide à couvrir les frais de scolarité, les manuels scolaires et les déplacements et comprend une allocation mensuelle pour les frais de subsistance.
- Subvention d'études des TNO pour les étudiants handicapés.
- Remboursement allant jusqu'à 880 \$ par cours.

Information complémentaire

- Guide de l'AFE : <https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/afe-guide-de-letudiant-2021-22.pdf>
- Guide des politiques sur l'AFE : https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/94.sfa_policy_manual_-_september_2020.pdf



Courriel : nwtsfa@gov.nt.ca

Téléphone : 1-800-661-0793 ou 1-867-767-9355

Site Web : www.gov.nt.ca/afe

Facebook : facebook.com/nwt.sfa/

Instagram : instagram.com/sfanwt

Twitter : twitter.com/sfanwt



Soutien aux personnes handicapées

Administration

Il existe de nombreuses aides disponibles pour les personnes handicapées et certaines de ces aides sont administrées par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF).

Quelles sont ces aides?

Le financement de l'équipement fonctionnel (spécial) est remboursable et peut être fourni si l'équipement est nécessaire pour suivre la formation. Une copie des reçus de tous les achats doit être soumise au MÉCF comme preuve de paiement prédéterminée par le personnel des centres de services régionaux du MÉCF.

Pour que le MÉCF puisse avancer des fonds, il est nécessaire d'obtenir des documents d'un organisme de soutien (signés par un médecin, une infirmière ou un représentant en santé communautaire par exemple), ainsi qu'un devis pour le coût de l'équipement.

Il est possible de négocier l'octroi d'aides supplémentaires aux personnes handicapées pour les services suivants :

- Mentorat/coaching
- Matériel didactique personnalisé
- Services de diagnostic
- Tutorat
- Transport terrestre

Ces aides sont offertes pour ceux qui travaillent avec le personnel des centres de services régionaux du MÉCF à l'élaboration d'un plan de carrière et qui mènent des activités dans le cadre de l'un des programmes du marché du travail offerts aux résidents des TNO, notamment :

- [Programme de perfectionnement des compétences](#) (page 39 de ce guide)
- [Programme de démarrage d'entreprise](#) (page 38 de ce guide)
- [Programme de formation des employés](#) (page 61 de ce guide)



Soutien aux personnes handicapées (suite)

- [Programme de subventions salariales](#) (page 68 de ce guide)
- [Partenariats communautaires de formation](#) (page 83 de ce guide)
- [Services d'aide à l'emploi](#) (page 85 de ce guide)
- [Partenariats pour la création d'emplois](#) (page 87 de ce guide)

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/node/214>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Formations TOURISME

Programme de préparation aux affaires, au commerce et à la croissance

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le programme de préparation aux affaires, au commerce et à la croissance (PPACC) vise à apporter aux exploitants d'entreprises touristiques les compétences nécessaires à la vente de produits touristiques aux visiteurs du monde entier qui viennent aux Territoires du Nord-Ouest.

- Prêt pour les affaires. Votre entreprise possède tous les permis, licences et assurances nécessaires pour exercer ses activités légalement.
- Prêt pour le commerce. Votre entreprise est en activité depuis au moins deux ans et vous vendez votre produit directement aux touristes.
- Prêt pour la croissance. Vous vendez vos expériences touristiques sur des réseaux de distribution ou de vente administrés par des tiers pour atteindre davantage de clients.

Le PPACC aide les fournisseurs de produits touristiques à comprendre comment une meilleure application des normes de service établies, la mise en place d'une stratégie commerciale et la gestion des ventes peuvent donner accès à de nouveaux réseaux de marketing, de distribution et de points de vente.

Pour pouvoir participer au programme, vous devez répondre aux critères suivants :

- Détenir un permis d'exploitation d'entreprise touristique valide.
- Être une entreprise, une société ou un organisme qui travaille dans le domaine du tourisme.
- Il est préférable d'avoir un plan d'affaires, mais ce n'est pas obligatoire.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/en/TourismReady>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-régionaux>



Commercialisation de vos produits touristiques

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le manuel d'autoapprentissage Commercialisation de vos produits touristiques permet d'étudier en profondeur certaines stratégies de marketing concurrentiel et s'adresse tant aux actuels qu'aux futurs exploitants d'entreprises touristiques.

Durant cet atelier, les participants découvriront les principaux concepts de la commercialisation touristique et auront l'occasion d'essayer différents exercices qui les aideront à trouver les caractéristiques uniques d'un produit touristique en vue de les mettre en marché.

Les outils utilisés dans ce manuel d'auto-apprentissage peuvent vous servir dans votre quotidien de professionnel de la commercialisation, par exemple dans la création de messages efficaces, dans la commercialisation de vos produits dans un monde numérique et dans l'évaluation de la réussite de vos efforts. À la fin de l'atelier, vous devriez être en mesure d'établir un plan de commercialisation de base pour votre entreprise touristique.

Téléchargez le manuel d'auto-apprentissage ci-dessous.

Information complémentaire

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/commercialisation-de-vos-produits-touristiques>

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>

Cahier du participant

 [Commercialisation de vos produits touristiques](#)



Formation en sécurité maritime

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le MITI finance l'offre d'une formation en sécurité maritime, en prévention des noyades et en secourisme.

Le Ministère organise cette formation à l'intention de l'industrie du tourisme sur demande.

Les participants doivent posséder un permis d'exploitation d'entreprise touristique valide.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/formation-en-securite-maritime>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



HospitaliTNO

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

HospitaliTNO est un atelier de deux jours axé sur le service à la clientèle et conçu pour préparer les participants à accueillir des invités et des visiteurs aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). On y traite du tourisme et de l'accueil aux TNO tout en renforçant les compétences liées à un service à la clientèle de qualité.

Au cours des deux jours, les participants seront sensibilisés aux attentes des clients, à la communication efficace, à la gestion des clients difficiles, et à l'importance d'être ambassadeurs de leur entreprise, de leur collectivité et de leur territoire.

L'atelier est composé d'activités mises sur pied par le Conseil d'alphabétisation des TNO pour aider à renforcer les compétences des participants. En plus d'apprendre les cinq principes de la formation HospitaliTNO, les participants seront sensibilisés à l'industrie du tourisme dans nos collectivités du Nord, ce qui les aidera à acquérir des compétences leur permettant de répondre aux besoins des touristes du XXI^e siècle.

Information complémentaire

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/hospitalitno>

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>

 [Brochure HospitaliTNO](#)



Formation sur la gestion des risques

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

La sécurité des touristes et de leurs hôtes est l'une des priorités de l'industrie du tourisme ténéo.

La formation d'une journée sur la gestion des risques se concentre sur :

- la présentation aux participants de la notion de gestion des risques à l'aide du concept « analyse, gestion, information »;
- la mise en avant de l'importance de la planification de la gestion des risques pour assurer l'excellence des prestations à la clientèle;
- la sensibilisation des participants aux divers éléments d'un plan sur la gestion des risques, notamment les documents administratifs, les politiques, les pratiques et les procédures sur le terrain, et les plans d'intervention d'urgence.

Cette séance d'information permet aux participants de reconnaître les mesures qu'ils prennent déjà pour gérer les risques et les pousse à établir un dialogue au moyen d'études de cas et d'activités en groupe inspirantes.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/formation-sur-la-gestion-des-risques>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



Créer son entreprise touristique

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Créer son entreprise touristique est un atelier d'initiation d'une demi-journée visant à inspirer les entrepreneurs intéressés et à leur présenter les éléments essentiels pour se lancer dans une telle aventure aux TNO. Les participants découvriront le marché actuel du tourisme et les entreprises ou les activités touristiques qui ont le vent en poupe.

On leur présentera également la *Loi sur le tourisme* et on leur apprendra comment obtenir un permis d'exploitation d'entreprise touristique (obligatoire aux TNO). Cet atelier leur permettra également de s'informer des autres formations existantes dans le domaine, des possibilités de financement et des aspects commerciaux.

Information complémentaire

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/créer-son-entreprise-touristique>

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr/bureaux-régionaux>



Développement du tourisme

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Cet atelier pratique d'une journée est conçu pour les personnes qui souhaitent lancer une entreprise touristique. Il peut également aider les exploitants d'entreprises existantes à ajouter des produits à leurs activités actuelles.

Cet atelier permettra aux participants :

- de présenter clairement leur produit touristique;
- de comprendre le marché existant pour ce produit;
- de déterminer les aspects pratiques de leur produit touristique (comment le produit sera livré sur le terrain);
- d'élaborer un plan de développement du produit (y compris d'étudier sa faisabilité);
- d'élaborer un plan financier général.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/tourism-business-development>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



Programme de mentorat pour entreprises touristiques

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le Programme de mentorat pour entreprises touristiques fournit aux exploitants d'une entreprise touristique aux TNO (les mentorés) l'occasion de parfaire leurs connaissances et de profiter des conseils précieux de personnes expérimentées (les mentors).

Le fait d'obtenir l'éclairage d'un mentor peut être un facteur de réussite pour un entrepreneur du domaine touristique.

En effet, les mentors partagent leur expérience et leurs connaissances et fournissent du soutien et de l'encouragement pour aider les entrepreneurs à demeurer concentrés sur ce qui importe pour le succès de l'entreprise.

Grâce au Programme de mentorat pour entreprises touristiques, les entrepreneurs moins expérimentés peuvent acquérir des compétences utiles en affaires, parfaire leur leadership et élargir leur réseau pour aider à optimiser leur potentiel et ainsi devenir les exploitants prospères d'une entreprise touristique.

Le processus de mentorat implique que le mentoré se rende chez le mentor, ou vice versa, ou que le mentorat se fasse en ligne.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/programme-de-mentorat-pour-entreprises-touristique>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



Planification des activités touristiques

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Cet atelier pratique d'un à deux jours est conçu pour les entreprises touristiques des TNO.

Les participants y passeront en revue le manuel de planification des activités touristiques (renforcement du travail effectué dans le cadre de l'atelier sur le développement de produits touristiques) afin :

- de définir clairement les buts et les objectifs de l'entreprise;
- de rédiger des descriptions de produits, de circuits, et de forfaits;
- d'élaborer un plan de mise en marché (qui pourra être peaufiné en suivant l'atelier sur la commercialisation des produits touristiques);
- d'élaborer un plan financier.

À l'issue de l'atelier, les participants devraient être en mesure de préparer un plan d'activités de base pour leur entreprise touristique.

Le manuel sur le développement de produits touristiques sera utilisé en complément du manuel sur le développement de produits touristiques aux TNO.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/planification-des-activites-touristiques>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>

 [Planification d'une entreprise touristique \(manuel d'auto-apprentissage\)](#)

 [Manuel sur le développement de produits touristiques aux TNO](#)



Développement de produits touristiques

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le manuel d'autoapprentissage Développement de produits touristiques fournit les outils et les stratégies nécessaires pour la création réussie de produits et d'expériences touristiques.

Le manuel est destiné aux exploitants d'entreprises touristiques, nouveaux et anciens, et leur permet d'acquérir des connaissances dans les domaines suivants :

- Création réussie de nouveaux produits touristiques
- Stratégies de croissance visant à améliorer les produits existants
- Détermination du marché existant pour les produits concernés
- Compréhension des tendances en tourisme et de la manière dont elles peuvent servir d'inspiration pour la création de nouveaux produits touristiques
- Prise en considération des règlements, de la sécurité, des consultations et de la gestion des risques

Téléchargez le manuel d'auto-apprentissage ci-dessous.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/dveloppement-des-produits-touristiques>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>

 [Développement de produits touristiques](#)



Développement de forfaits touristiques

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le manuel d'autoapprentissage Développement de forfaits touristiques détaille les étapes à suivre pour créer des forfaits et des services touristiques. Il explique ce qu'est le conditionnement (création, avantages et inconvénients, etc.), comment établir des partenariats avec d'autres entreprises, comment diffuser des informations sur le produit et comment en fixer le prix.

Le manuel montre comment élaborer des circuits adaptés aux différents types de voyageurs. Il vous guide également à travers un exercice de tarification complet conçu pour vous donner la confiance nécessaire pour fixer le prix de vos forfaits.

Après avoir parcouru le manuel, vous devriez vous sentir prêt à établir des partenariats et à fixer le prix de vos forfaits en toute confiance. Vous devriez aussi comprendre l'importance des commissions, de la coordination et des dérogations.

Téléchargez le manuel d'auto-apprentissage ci-dessous.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/conditionnement-de-produits-touristiques>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>

 [Développement de forfaits touristiques](#)



Bienvenue aux TNO

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le programme Bienvenue aux TNO est axé sur les éléments clés d'une formation en service à la clientèle, soit :

1. le tourisme aux TNO;
2. la qualité du service;
3. les collectivités des TNO.

Ce programme prend la forme d'un séminaire d'information de trois heures où l'on met l'accent sur l'importance d'offrir un service de grande qualité à chaque client – la clé du succès commercial.

De plus, des faits intéressants sur les TNO sont présentés durant le séminaire afin d'aider le personnel affecté au service à la clientèle à répondre aux questions des visiteurs.

Des manuels d'auto-apprentissage sont offerts ci-dessous.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/ressources-de-formation-en-tourisme/bienvenue-aux-tno>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>

 [Bienvenue aux TNO, partie 1 : Atelier sur le tourisme et l'hospitalité à propos des TNO](#)

 [Bienvenue aux TNO, partie 2 : Aider les touristes à vivre la meilleure expérience possible](#)



Programme de mentorat en tourisme pour les jeunes

Administration

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) gère ce programme de formation.

En quoi consiste ce programme?

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) reconnaît l'importance du mentorat pour assurer une relève de dirigeants compétents dans l'industrie du tourisme. Le Programme de mentorat en tourisme pour les jeunes a pour but de fournir aux étudiants ou aux jeunes professionnels (les stagiaires) qui souhaitent travailler dans l'un ou l'autre des domaines de cette industrie la possibilité de côtoyer des professionnels expérimentés de l'industrie (les mentors) qui sont prêts à leur communiquer leur savoir-faire et leurs connaissances. Le programme jumellera des étudiants ou de jeunes professionnels des Territoires du Nord-Ouest (TNO) à des professionnels expérimentés dans un domaine déterminé (en se fondant sur les intérêts des stagiaires); le mentorat pouvant mener à l'embauche du stagiaire par l'entreprise du mentor.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- offrir la possibilité aux étudiants attirés par le tourisme de rencontrer des professionnels expérimentés et de les observer au travail;
- permettre aux jeunes d'apprendre et d'être parrainés par des employeurs potentiels dans l'industrie du tourisme en vue d'obtenir directement un emploi;
- allouer des ressources aux entreprises du secteur touristique qui souhaitent parrainer des étudiants ou de jeunes professionnels démontrant un intérêt pour leur secteur d'activité et souhaitant y travailler;
- donner l'occasion aux étudiants ou aux jeunes professionnels de réseauter avec des professionnels plus expérimentés dans les différents secteurs de l'industrie du tourisme.

Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/pmtj>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



EMPLOYEURS



Normes d'emploi

Administration

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) administre les normes d'emploi. Le [Bureau des normes d'emploi](#) répond aux besoins des employeurs et des employés en les informant de leurs droits et obligations en vertu de la [Loi sur les normes d'emploi](#).

En quoi consiste ce service?

La [Loi sur les normes d'emploi](#) et le [Règlement sur les normes d'emploi](#) constituent aux Territoires (TNO), l'autorité juridique de base, qui établit les normes d'emploi minimales et permet au personnel des normes d'emploi d'appliquer légalement ces normes.

La *Loi sur les normes d'emploi* s'applique à la plupart des employés et des employeurs des TNO.

La *Loi sur les normes d'emploi* ne s'applique pas aux catégories de personnes suivantes :

- Les employés du gouvernement fédéral.
- Les employés du gouvernement territorial.
- Les travailleurs des industries sous réglementation fédérale comme les compagnies aériennes, les banques et la plupart des entreprises de télécommunications.



Devenir fournisseur du GTNO

Administration

Le service d’approvisionnement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GNWT) est administré par le ministère des Finances.

En quoi consiste ce service?

Le [Portail d’approvisionnement](#) du GTNO est un site Web interactif permettant aux fournisseurs de télécharger les documents d’appel d’offres du GTNO et de soumissionner en ligne. Les fournisseurs peuvent également s’inscrire pour recevoir des avis par courriel sur les appels d’offres des domaines qui les intéressent, dès leur affichage.

Information complémentaire

Si vous rencontrez des problèmes pour vous rendre sur le portail d’approvisionnement du GTNO, veuillez communiquer avec le centre d’assistance du SAM.

Courriel : samhelpdesk@gov.nt.ca

Tél. : 867-767-9129

Numéro sans frais : 866-525-0536

Si vous avez des questions concernant l’approvisionnement, communiquez avec :

Courriel : procurement_questions@gov.nt.ca

Information complémentaire

[https://www.fin.gov.nt.ca/fr/services/appels-d’offres](https://www.fin.gov.nt.ca/fr/services/appels-d'offres)



Guichet emplois

Administration

Le service Guichet-Emplois du gouvernement fédéral est administré par *Emploi et Développement social Canada* en partenariat avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

En quoi consiste ce service?

Le Guichet-Emplois est une importante source d'information sur les emplois et le marché du travail. Il offre à ses utilisateurs de l'information gratuite sur les métiers et les carrières, notamment les possibilités d'emploi, les exigences scolaires, les principales fonctions, les salaires ainsi que les tendances actuelles et les perspectives d'emploi. Le Guichet-Emplois est avantageux pour les employeurs, qui peuvent y publier des offres d'emploi et y trouver des ressources pour faciliter le processus d'embauche ainsi que la gestion et la formation des employés. Tous ces services sont gratuits.

Les employeurs désireux d'attirer une main-d'œuvre provenant d'autres pays trouveront dans le Guichet-Emplois un précieux allié pour promouvoir le système Entrée express des Territoires du Nord-Ouest, conçu pour faciliter l'embauche de travailleurs étrangers qualifiés. L'utilisation du système Entrée express nécessite une inscription à partir du Guichet-Emplois, pour les employeurs et les chercheurs d'emploi.

Information complémentaire

<https://www.guichetemplois.gc.ca/accueil>

[Spécifique aux TNO :](#)

<https://www.jobbank.gc.ca/jobsearch/?searchstring=Northwest%20Territories>



Programme de formation des employés

Administration

Le Programme de formation des employés est administré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel peut aider les employeurs et les organismes à accéder au programme.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme met l'accent sur les employés déjà en poste dans le cadre d'une relation employé-employeur existante. Ce programme fournit un soutien financier aux employeurs qui souhaitent permettre aux employés ayant suivi une formation professionnelle d'acquérir les compétences requises pour réussir dans leur poste.

Admissibilité des employeurs

Les entreprises enregistrées, les associations sectorielles, les organismes locaux d'habitation, les organisations non gouvernementales et les organismes et les gouvernements autochtones peuvent bénéficier de ce soutien.

Les entreprises doivent exercer leurs activités depuis au moins six mois, être autorisées à faire affaire aux Territoires du Nord-Ouest et être inscrites auprès de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest.

La préférence est accordée aux employeurs qui répondent aux exigences de la [Politique d'encouragement aux entreprises](#) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Admissibilité des employés

Un employé peut bénéficier du programme s'il :

- réside aux TNO;
- s'il a l'âge minimal pour pouvoir quitter l'école (16 ans ou plus);
- s'il est citoyen canadien, résident permanent ou s'il est protégé selon la définition de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et s'il est légalement autorisé à travailler au Canada.



Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/node/213>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Le Programme des candidats – Volet employeur

Administration

Le Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest (Programme des candidats) – volet employeur est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Deux ministères assurent la prestation du programme :

Industrie, Tourisme et Investissement (MITI) offre le [volet Entrepreneur](#).

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation offre le volet Employeur.

Qu'est-ce que ce programme?

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation gère le volet Employeur du programme.

Le volet Employeur permet :

- aux employeurs d'avoir accès à de la main-d'œuvre hautement qualifiée, et permet à de nouveaux arrivants de travailler et de vivre aux Territoires du Nord-Ouest;
- de dynamiser l'économie en recrutant des travailleurs compétents pour pallier les pénuries criantes de main-d'œuvre aux TNO;
- de venir en aide aux employeurs du territoire pour combler les postes qu'aucun Canadien n'est suffisamment qualifié pour occuper;
- renforcer la capacité des TNO à accroître les retombées économiques de l'immigration;
- de désigner les étrangers à qui sera accordé le statut de résident permanent au Canada.

Pour bénéficier du Programme des candidats, vous devez avoir une offre d'emploi valide d'un employeur des TNO.

Le volet Employeur s'adresse aux employeurs qui souhaitent embaucher des ressortissants étrangers et présenter leur candidature pour l'obtention de la résidence permanente lorsqu'il n'y a pas de Canadiens ou de résidents permanents canadiens disponibles pour occuper le poste. Le programme aide les employeurs à trouver des travailleurs débutants, semi-qualifiés et qualifiés, et appuie les demandes de résidence permanente au Canada de ces travailleurs.



Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/immigration-et-programme-des-candidats>

<https://www.immigratenwt.ca/fr>

Programme des candidats des TNO

Éducation, Culture et Formation

Développement de la main-d'œuvre et normes d'emploi

Télec. : 867-873-0200

Numéro de téléphone sans frais : 1-855-440-5450

Courriel : immigration@gov.nt.ca



Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique

Administration

Le Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE) est administré par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

En quoi consiste ce programme?

Le PAEDE comporte plusieurs programmes d'aide pour les personnes qui veulent créer ou développer une entreprise. Il est là pour vous aider et s'inscrit dans l'engagement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'investir dans une économie diversifiée et durable.

Le financement se décline comme suit : soutien aux entrepreneurs, soutien sectoriel, développement économique communautaire, micro-entreprise, veille économique et réseautage, et investissements stratégiques. L'ensemble des programmes du PAEDE est assorti d'exigences minimales en matière d'équité.

Soutien aux entrepreneurs

Chaque année, jusqu'à 25 000 \$ peuvent être alloués à des entrepreneurs ou petites entreprises pour les éléments suivants :

- Constitution d'un fonds de démarrage
- Acquisition d'immobilisations
- Développement de marchés et de produits
- Soutien opérationnel
- Soutien pour la production de films conformément aux lignes directrices sur l'industrie cinématographique

Soutien sectoriel

- Prime de développement des investissements : jusqu'à 15 000 \$ par année pendant un maximum de deux ans.
 - Prime offerte aux entreprises des TNO afin de compenser les intérêts des prêts associés à l'acquisition de nouvelles immobilisations qui visent à étendre leurs activités.



- Soutien à la recherche sectorielle

Chaque année, jusqu'à 25 000 \$ peuvent être octroyés pour aider les organisations autochtones, les associations d'entreprises et les municipalités :

- o Soutien à la recherche ou à la planification sectorielle qui profite aux entreprises concernées en leur fournissant des informations essentielles à leur développement ou en contribuant à attirer des investissements.
- o Investissement dans le développement et l'emballage connexe de produits ou l'élaboration de campagnes de marketing propres au secteur.

Micro-entreprise

Jusqu'à 5 000 \$ peuvent être alloués sur trois ans à des entrepreneurs et petites entreprises pour les éléments suivants :

- Achat d'outils et d'équipements permettant d'optimiser la qualité ou la quantité de produits liés aux arts et à l'artisanat ou à l'économie traditionnelle
- Achat d'équipement cinématographique
- Achat de fournitures et d'équipement de prospection et autres frais directement liés à l'activité de prospection
- Autres activités entrepreneuriales

Veille économique et réseautage Chaque année, les résidents ou entreprises admissibles peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$. Les coûts de déplacement doivent être supérieurs à 1 500 \$ par personne. Le montant maximum de l'aide versée par personne et par déplacement (pour deux personnes maximum) est de 4 000 \$. Il est important de savoir que les fonds ne peuvent pas être utilisés pour des indemnités journalières, des frais accessoires, des honoraires ou des salaires.

Investissements stratégiques

Chaque année, jusqu'à 75 000 \$ peuvent être alloués à des entrepreneurs et petites entreprises pour des projets de plus grande envergure qui respectent les conditions suivantes :

- Les projets bénéficient de fonds qui ne proviennent pas seulement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- Les projets augmentent directement les activités commerciales et économiques dans au moins une collectivité des TNO.
- Les projets se traduisent par une augmentation directe de l'emploi dans au moins une collectivité des TNO.
- Les projets s'inscrivent dans les plans de développement économique régionaux existants.



Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/programme-d'appui-aux-entrepreneurs-et-au-developpement-economique>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



Programme de subventions salariales

Administration

Le Programme de subventions salariales est administré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel peut aider les employeurs et les organismes à accéder au programme.

En quoi consiste ce programme?

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une relation employé-employeur existante et s'adresse aux employés qui viennent d'entrer en poste dans l'entreprise. Ce programme fournit une aide financière aux employeurs qui offrent à de nouveaux employés une formation en milieu de travail.

Admissibilité des employeurs

Les entreprises enregistrées, les associations sectorielles, les organismes locaux d'habitation, les organisations non gouvernementales et les organismes et les gouvernements autochtones peuvent bénéficier de ce soutien.

Les entreprises doivent exercer leurs activités depuis au moins six mois, être autorisées à faire affaire aux Territoires du Nord-Ouest et être inscrites auprès de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest.

La préférence est accordée aux employeurs qui répondent aux exigences de la Politique d'encouragement aux entreprises (PEE) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La PEE ne vise pas les organismes sans but lucratif, mais ceux-ci peuvent bénéficier d'un financement.

Admissibilité des employés

Un employé peut bénéficier du programme s'il :

- réside aux TNO;
- a l'âge minimal pour pouvoir quitter l'école (16 ans ou plus);
- est citoyen canadien, résident permanent ou s'il est protégé selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et s'il est légalement autorisé à travailler au Canada.



Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/node/213>



COLLECTIVITÉS



Programme d'accès aux collectivités

Administration

Le ministère de l'Infrastructure administre le Programme d'accès aux collectivités.

En quoi consiste ce programme?

Le programme d'accès aux collectivités fournit des contributions financières et une assistance technique aux administrations communautaires et aux organismes gouvernementaux autochtones des Territoires du Nord-Ouest qui veulent réaliser des projets d'amélioration des routes d'accès aux collectivités et des installations maritimes et qui déposent une demande au titre du programme.

Quels sont les objectifs de ce programme?

Fournir et améliorer des infrastructures pour permettre aux résidents de sortir de leur collectivité et d'accéder à certains lieux publics, comme des peuplements forestiers pour la coupe de bois de chauffage; des lieux de pêche, de chasse et de cueillette dans la nature; des lieux touristiques; des sites récréatifs et des campements.

- Offrir des avantages économiques directs pour la collectivité, y compris l'achat de matériaux de construction ou la location de machinerie lourde auprès d'entrepreneurs et de fournisseurs locaux.
- Créer des emplois directs et offrir des occasions de perfectionnement des compétences aux résidents de la collectivité (ou aux autres résidents locaux ou ténois) qui participent au projet proposé.
- Fournir à la collectivité des avantages indirects qui découleront de la réalisation du projet proposé (p. ex., développement économique, hausse du potentiel touristique, réduction du coût de la vie ou amélioration de la santé et des résultats scolaires).
- Renforcer la capacité de l'administration communautaire ou des organismes gouvernementaux autochtones à gérer la construction, l'exploitation et l'entretien régulier associés au projet.



Programme d'accès aux collectivités (suite)

Admissibilité

Les administrations communautaires et les organismes gouvernementaux autochtones de toutes les collectivités ténéoises peuvent demander du financement dans le cadre de ce programme; toutefois, la priorité sera accordée aux projets des petites collectivités (sans pouvoir d'imposition foncière). Les organismes gouvernementaux autochtones qui demandent un financement dans le cadre de ce programme doivent joindre une lettre de soutien de l'administration communautaire concernée.

Voici les types d'infrastructure de transport communautaire pour lesquels les projets peuvent bénéficier de contributions financières :

- (i) Les voies d'accès aux collectivités (y compris les routes et sentiers publics en dehors de la municipalité, qu'ils soient praticables en tout temps ou seulement à certaines saisons).
- (ii) Les installations maritimes communautaires (y compris les quais, les pontons, les brise-lames ou les débarcadères).

Le ministère de l'Infrastructure reçoit les demandes de financement pour les projets d'été et d'hiver et les évalue selon le principe du premier arrivé, premier servi, conformément aux critères établis dans la [politique du programme d'accès aux collectivités](#).

Information complémentaire

<https://www.inf.gov.nt.ca/fr/services/programme-d'accès-communautaire>

https://www.inf.gov.nt.ca/sites/inf/files/resources/revise_cap_policy_-_may_2020_fr.pdf



Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités

Administration

Par l'entremise du Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités (PAEC), le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) fournit une aide financière annuelle aux comités locaux de la faune et aux conseils des ressources renouvelables, qui la répartissent ensuite entre leurs membres respectifs. Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles administre le Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités.

En quoi consiste ce programme?

Cette aide financière est offerte aux organismes reconnus par le GTNO pour leur promotion des intérêts des chasseurs et des trappeurs d'une collectivité précise.

Les chasseurs et les trappeurs des Territoires du Nord-Ouest peuvent avoir droit à une aide financière par l'entremise des comités locaux de la faune ou des conseils des ressources renouvelables.

Cette aide permet de payer une partie des coûts d'immobilisations et de fonctionnement des activités liées à la chasse. Le financement est offert aux exploitants de ressources renouvelables pour l'achat de petits outils et d'équipement connexe nécessaires pour entreposer, transformer et conserver les aliments provenant des chasses communautaires.

Les comités locaux de la faune et les conseils des ressources renouvelables fournissent un éclairage, des conseils et des renseignements importants aux gouvernements sur la gestion et la conservation de la faune.

Tous les comités locaux de la faune et les conseils des ressources renouvelables peuvent présenter une demande.

Information complémentaire

<https://www.enr.gov.nt.ca/fr/services/demande-au-titre-du-programme-daide-aux-exploitants-dans-les-collectivites>.

<https://www.enr.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



Information sur le marché du travail

Administration

Information sur le marché du travail est un recueil de données, de statistiques, de rapports et de renseignements sur la main-d'œuvre, le marché du travail et l'économie des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation administre l'information sur le marché du travail des TNO en partenariat avec le Bureau de la statistique des TNO.

En quoi consiste ce service?

L'information sur le marché du travail ou sur l'emploi peut vous permettre de comprendre le contexte actuel de l'emploi dans certaines régions des TNO. Elle regroupe des renseignements sur des entreprises, des secteurs et des postes précis, et elle peut également indiquer qui recrute, les professions et métiers en forte demande et quelles régions sont à la recherche de travailleurs. Il est possible que les données sur le marché du travail vous dépassent et vous embrouillent, mais en connaître la fonction et l'utilisation peut vous aider à prendre de bonnes décisions pour vos études, votre emploi ou votre entreprise.

En 2014, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est associé au Conference Board du Canada afin d'établir un profil socioéconomique et des prévisions concernant le marché du travail ténos des 15 prochaines années (2015-2030). En 2022, le GTNO et le Conference Board ont actualisé les prévisions pour en étendre la portée jusqu'en 2040.

Vous trouverez les documents [Évaluation des perspectives et des besoins du marché du travail aux Territoires du Nord-Ouest](#) et [Ressource documentaire sur le marché du travail](#) sur la page [Documents connexes](#) de notre site Web.

L'initiative *Des compétences pour réussir* s'appuie sur ces solides données pour prendre des décisions tant pour son [Cadre stratégique décennal](#) que pour son [Plan d'action quadriennal](#).

Pour en savoir plus sur l'information sur le marché du travail, lisez les rapports suivants du Bureau de la statistique des TNO : [Emplois en demande aux TNO – projection sur 15 ans](#); [Activité sur le marché du travail](#); [Main-d'œuvre disponible](#); et [Éducation et activité sur le marché du travail](#).



Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/des-competences-pour-reussir/information-sur-le-marche-du-travail-des-tno>

<https://www.statsnwt.ca/index.html>



Initiative *Des compétences pour réussir* : Cadre stratégique décennal et Plan d'action quadriennal 2016-2020

Administration

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) dirige le [Cadre stratégique décennal](#) ainsi que le [Plan d'action quadriennal \(2021-2025\)](#) de l'initiative *Des compétences pour réussir* pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Le Cadre stratégique décennal et le Plan d'action quadriennal de l'initiative *Des compétences pour réussir* sont gérés par l'administration centrale du MÉCF et appliqués par de nombreux ministères, divisions et services du GTNO.

En quoi consiste ce service?

Cette initiative aide les Ténos à décrocher des emplois, et permet de pourvoir les emplois à forte demande tout en répondant plus efficacement aux besoins de l'industrie et des employeurs. Elle repose sur des données du marché du travail, sur la recherche de pratiques exemplaires et sur les commentaires d'intervenants compétents. Elle appuie également la priorité de la 18^e Assemblée législative, qui vise à favoriser l'apprentissage, le perfectionnement des compétences, la formation et l'employabilité tout au long de la vie.

L'initiative *Des compétences pour réussir* a pour objectif de combler les écarts entre les études et l'emploi, et de s'attaquer aux problèmes de recrutement et de maintien en poste aux TNO.

Vision

« Les Ténos possèdent les compétences, les connaissances et les attitudes essentielles à leur réussite professionnelle. »

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/des-competences-pour-reussir>

Courriel : skillsforsuccess@gov.nt.ca



Programme de soutien à l'emploi dans les petites collectivités

Administration

Le Programme de soutien à l'emploi dans les petites collectivités est administré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel travaille à créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les collectivités avec des autorités communautaires désignées et des employeurs.

Qu'est-ce que ce programme?

Financé par le MÉCF, ce programme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) aide les petites collectivités et les centres régionaux des Territoires du Nord-Ouest (TNO) à créer des possibilités d'emploi, qui peuvent comprendre une formation en milieu de travail pour leurs résidents.

Ce programme est un résultat direct de la [Stratégie d'emploi dans les petites communautés \(2018-2024\)](#) qui met l'accent sur la façon dont le MÉCF travaillera avec les petites collectivités et les régions des TNO pour développer le marché du travail local.

Qui peut bénéficier de ce programme?

Les administrations communautaires locales ou autorités communautaires désignées peuvent bénéficier du financement offert dans le cadre de ce programme. Les autorités communautaires désignées font référence aux administrations des villes, des municipalités, des villages, des hameaux ou des collectivités à charte désignées par la législation pour fournir des services, des produits et des installations qui forment tout ou partie d'une municipalité. Pour tirer parti de ce programme, les autorités communautaires désignées doivent mettre au point un plan annuel qui définit la création ou la disponibilité des emplois dans leur collectivité.

Le financement accordé au titre de ce programme provient d'accords de contribution entre le MÉCF et les autorités communautaires désignées, et comprend un montant de base et un montant supplémentaire alloué en fonction du nombre de personnes de plus de 15 ans et de leur taux d'emploi.

Information complémentaire : <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/services-de-recherche-demploi-et-de-planification-de-carriere/programme-demploi-dans-les>



Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique

Administration

Le Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE) est administré par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

En quoi consiste ce programme?

Le PAEDE comporte plusieurs programmes qui soutiennent les communautés cherchant à diversifier ou à développer leur économie. Il est là pour vous aider et s'inscrit dans l'engagement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'investir dans une économie diversifiée et durable.

Le financement est offert dans le cadre du programme de Développement économique communautaire. L'ensemble des programmes du PAEDE est assorti d'exigences minimales en matière d'équité.

Développement économique communautaire

Jusqu'à **25 000 \$** peuvent être alloués pour :

- Des études de faisabilité, des plans stratégiques, des évaluations et les coûts des travaux de planification qui permettent d'étudier les possibilités économiques et qui s'appuient sur les ressources communautaires en place.
- L'achat ou l'aménagement ultérieur d'infrastructures physiques (c.-à-d. des immobilisations) lorsque le manque d'infrastructures empêche l'expansion des entreprises.
- L'amélioration de l'accès à l'information commerciale.
- L'organisation et la promotion de festivals et d'événements communautaires mettant en vedette des produits ou des talents des TNO et qui sont essentiels au développement économique de la collectivité.

Il est important de noter que les collectivités disposant d'une société de développement ou d'affaires peuvent également examiner les programmes du PAEDE destinés aux entrepreneurs et aux petites entreprises (voir page XX de ce guide).



Information complémentaire

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/services/programme-d'appui-aux-entrepreneurs-et-au-developpement-economique>

<https://www.itl.gov.nt.ca/fr/bureaux-regionaux>



ORGANISMES



Fonds de développement de l'alphabétisation communautaire

Administration

Le Fonds communautaire de développement de l'alphabétisation est administré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel travaille avec les organismes qui pourraient vouloir bénéficier du Fonds communautaire de développement de l'alphabétisation dans leur collectivité.

En quoi consiste ce programme?

Le Fonds de développement de l'alphabétisation communautaire (FDAC) accorde de l'aide financière aux organismes communautaires pour la création et la prestation de programmes locaux visant à améliorer et à promouvoir l'alphabétisation.

Il promeut l'alphabétisation chez les adultes ténois : les jeunes (de 16 à 25 ans), les adultes en âge de travailler, les parents et les personnes âgées (de 60 ans et plus). Le Fonds promeut l'alphabétisation dans les 11 langues officielles des TNO, en accordant une importance particulière aux langues autochtones.

Une priorité particulière sera accordée aux jeunes et aux adultes qui ont amorcé une démarche d'alphabétisation ainsi qu'aux bénéficiaires d'aide au revenu.

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/alphabetisation/fonds-de-developpement-de-lalphabetisation-communautaire>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



[Guide du Fonds de développement de l'alphabétisation communautaire](#)



Partenariats communautaires de formation

Administration

Les Partenariats communautaires de formation sont administrés par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel aide les organismes qui souhaitent accéder au programme.

En quoi consiste ce programme?

Ces partenariats offrent des occasions de formation et de perfectionnement des compétences aux personnes sans emploi afin de leur permettre d'améliorer leurs perspectives professionnelles et de trouver un emploi enrichissant à long terme. En vertu de ce programme, un soutien pouvant aller jusqu'à 26 semaines est offert aux organismes pour leur permettre d'organiser des activités locales visant à augmenter le perfectionnement des compétences, notamment les compétences professionnelles essentielles.

Les projets de partenariats communautaires de formation peuvent proposer une formation sur les catégories de compétences suivantes :

- l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique;
- le rattrapage scolaire;
- les compétences essentielles en milieu de travail;
- les compétences de vie;
- les programmes de préparation à l'emploi;
- les cours de formation préalable à l'emploi;
- les programmes de formation axés sur des compétences précises.

Partenaires admissibles

- Les entreprises enregistrées, associations d'industries ou d'employés, organismes locaux d'habitation, organisations non gouvernementales, sociétés d'État, établissements postsecondaires, groupes communautaires et d'intérêt, conseils, organismes autochtones et gouvernements autochtones, municipaux et locaux peuvent se prévaloir de cette assistance.
- Les entreprises enregistrées doivent avoir le droit d'exercer leurs activités aux Territoires du Nord-Ouest et doivent être inscrites auprès de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT).
- La préférence sera accordée aux employeurs qui sont admissibles en vertu de la [Politique d'encouragement aux entreprises \(PEE\) du GTNO](#).



Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/career-and-employment-services/programmes-et-services>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Services d'aide à l'emploi

Administration

Les services d'aide à l'emploi sont administrés par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel aide les organismes qui souhaitent offrir des services d'aide à l'emploi dans leur collectivité.

En quoi consiste ce service?

Les services d'aide à l'emploi aident les Ténos à se préparer pour un emploi et une carrière. Ils ciblent les besoins locaux et aident les participants à se préparer à intégrer le marché du travail, à trouver du travail, ou à conserver leur emploi obtenu par l'intermédiaire d'organismes. Ce programme vise à apporter une assistance aux personnes dites sans emploi, sous-employées ou qui risquent de perdre leur emploi.

La préférence sera accordée aux employeurs qui sont admissibles en vertu de la [Politique d'encouragement aux entreprises \(PEE\) du GTNO](#).

Pour bénéficier d'une entente, un fournisseur de service doit :

- posséder l'expérience et la capacité nécessaire pour mettre en place le service, et pouvoir le démontrer;
- démontrer sa capacité de fournir une formation adéquate;
- fournir des installations et un équipement adéquats;
- démontrer des capacités de gestion et de planification;
- offrir des coûts de service à la fois concurrentiels et raisonnables;
- démontrer qu'il est en mesure d'obtenir et d'utiliser l'information relative au marché du travail.

Partenaires admissibles

Les entreprises enregistrées, associations d'industries ou d'employés, organismes locaux d'habitation, organisations non gouvernementales, sociétés d'État, établissements postsecondaires, groupes communautaires et d'intérêt, conseils, organismes autochtones et gouvernements autochtones, municipaux et locaux peuvent se prévaloir de cette aide.



Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/career-and-employment-services/programmes-et-services>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Partenariat pour la création d'emplois

Administration

Le Partenariat pour la création d'emplois est administré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel travaille avec les organismes qui souhaitent mettre en place des partenariats pour la création d'emplois dans leur collectivité.

En quoi consiste ce programme?

Ces partenariats permettent aux participants d'acquérir de l'expérience professionnelle et d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Le programme aide les personnes sans emploi à obtenir une expérience professionnelle et à suivre une formation dans le but de trouver un emploi enrichissant à long terme.

Il offre un soutien financier pendant un maximum de 52 semaines aux organismes pour qu'ils organisent des activités locales qui intègrent de l'expérience professionnelle ou qui garantissent un emploi à la fin du projet. Les projets fondés sur l'expérience de travail peuvent également comprendre le perfectionnement des compétences.

Partenaires admissibles

Les entreprises enregistrées, associations d'industries ou d'employés, organismes locaux d'habitation, organisations non gouvernementales, sociétés d'État, établissements postsecondaires, groupes communautaires et d'intérêt, conseils, organismes autochtones et gouvernements autochtones, municipaux et locaux peuvent se prévaloir de cette assistance.

Les entreprises doivent être autorisées à faire affaire aux Territoires du Nord-Ouest et être inscrites auprès de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest.

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/career-and-employment-services/programmes-et-services>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre

Administration

Les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre sont administrées par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF). Depuis les centres de services régionaux du MÉCF, le personnel du centre de perfectionnement professionnel travaille avec les organismes qui souhaitent bénéficier d'aide financière dans le cadre de ces initiatives.

En quoi consiste ce programme?

Ces initiatives appuient les organismes offrant des activités sur le marché du travail qui encouragent le développement de la main-d'œuvre, le réaménagement des effectifs et la planification des ressources humaines.

Les activités doivent cibler un besoin en matière de main-d'œuvre communautaire, et peuvent comprendre l'analyse des tendances économiques, la mise au point de stratégies et le lancement de projets visant le développement d'une main-d'œuvre locale dynamique.

Les types de projets pouvant bénéficier de financement comprennent :

- **La recherche** : les projets de recherche qui permettent de recueillir des données sur le chômage, d'analyser les occasions potentielles de formation et d'emploi, ou de suivre et d'évaluer le marché du travail dans la communauté.
- **L'élaboration de plans stratégiques** : la préparation d'un plan stratégique permettant de relever les enjeux de la collectivité en matière d'économie et d'emploi.
- **La promotion** : les projets visant à commercialiser de nouveaux programmes et services ou qui font la promotion du soutien à l'emploi pour les employeurs et les personnes sans emploi.
- **Les communications** : les projets qui visent à communiquer les pratiques exemplaires ou à engager une discussion sur les problèmes et les occasions favorables au sein d'une collectivité.
- **La coordination** : les projets qui favorisent la résolution de problèmes qu'éprouve une collectivité relativement au marché de l'emploi ou au chômage; et les projets qui soutiennent la formation de groupes de planification locaux (communément appelés plans communautaires de développement du marché du travail).
- **La coordination du réaménagement des effectifs** : les projets grâce auxquels les entreprises peuvent mettre en place des mécanismes visant à aider les employés qui risquent de perdre leur emploi, y compris la planification et la coordination des ressources humaines, l'inventaire de la formation professionnelle ou l'évaluation des



besoins, et les activités de perfectionnement connexes ainsi que les normes professionnelles.

Information complémentaire

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/career-and-employment-services/programmes-et-services>

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf>



RESSOURCES



Ressources pour les jeunes

Cette section présente les nombreuses opportunités dont les jeunes (âgés de 18 à 24 ans) peuvent profiter.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) a des employés qui peuvent aider les jeunes à trouver un emploi.

Les jeunes peuvent travailler avec un agent de perfectionnement professionnel dans l'un des centres de services régionaux du MÉCF. Les agents de perfectionnement professionnels facilitent l'accès aux programmes et services permettant d'obtenir des aides supplémentaires en matière d'emploi, d'éducation ou de formation pouvant mener à une carrière épanouissante.

Les conseillers en carrières et en éducation (CCE) fournissent des conseils spécialisés en matière d'études et de carrières aux élèves de la 9^e à la 12^e année.

Ils établissent des liens avec ces élèves pour les aider à prendre des décisions transitionnelles qui sont importantes pour eux et pertinentes pour leur collectivité. Les élèves sont guidés pour prendre des décisions concernant leur carrière professionnelle, leurs études supérieures ou leur formation afin de trouver un emploi dans leur collectivité d'origine ou dans celle de leur choix.

Les conseillers en carrières et en éducation utilisent des procédés visant à aider les élèves à envisager des possibilités d'emploi et d'apprentissage ainsi que des modes de vie qui cadrent avec leur identité, leurs capacités et leurs souhaits profonds.

- L'objectif du Programme des CCE est de faire mieux connaître aux élèves les professions et les programmes d'enseignement supérieur qui existent, et de leur expliquer qu'ils peuvent acquérir une expérience professionnelle tout en poursuivant leurs études.
- Les conseillers aident les élèves à saisir et à organiser leurs possibilités à l'aide d'une variété d'outils et d'activités.
- Ils encouragent également les élèves à faire appel aux adultes qui occupent une grande place dans leur vie pour les aider à prendre les décisions les plus importantes.
- Ils peuvent également être une ressource pour les éducateurs qui travaillent avec les élèves en leur fournissant de la documentation concrète, en organisant des discussions sur les carrières, en leur envoyant des liens vers des programmes d'études, etc.



• Ils soutiennent le Programme d'apprentissage des écoles du Nord et peuvent être un point de contact pour les élèves qui s'intéressent aux métiers spécialisés pour acquérir une expérience professionnelle tout en fréquentant le secondaire. Les CCE peuvent être contactés à l'adresse cea@gov.nt.ca.

En plus des nombreuses ressources présentées dans ce guide, voici d'autres possibilités que les jeunes peuvent explorer s'ils souhaitent acquérir de l'expérience professionnelle.

- [Programme d'apprentissage des écoles du Nord](#) (PADEN)
- [Programme des jeunes ambassadeurs des TNO](#)
- [Programme des pages des TNO](#)
- [Programme du Parlement jeunesse](#)
- [Programme de certification pour jeunes travailleurs de la CSTIT](#)

De plus amples renseignements sur les aides, les programmes et les services destinés aux jeunes seront bientôt disponibles. Ils seront ajoutés à ce guide et pourront être consultés sur le site Web du [ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation](#).



Autres programmes, services et informations du GTNO

Éducation, Culture et Formation

- [Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles](#)
- [Cadre d'action pour la réforme et l'innovation en éducation : Nouvelles orientations](#)
(système éducatif de la maternelle à la 12^e année)

Environnement et Ressources naturelles

- [Savoir traditionnel aux TNO](#)
- [Camp scientifique et culturel sur la toundra](#)
- [Éducation, recherche et sensibilisation](#)
- [Programme d'Aide provisoire à la gestion des ressources \(IRMA\)](#)
- [Programme de surveillance des effets cumulatifs des Territoires du Nord-Ouest \(PSECTNO\)](#)

Ministère de l'Exécutif et Affaires autochtones

- [Programme de subventions pour l'initiative des femmes](#)
- [L'École de campagne électorale pour les femmes](#)
- [Nominations à un conseil public](#)

Société d'habitation des TNO

- [Cours sur l'accès à la propriété](#)

Industrie, Tourisme et Investissement

- [Services à la clientèle et relations communautaires](#)
- [Soutien à l'industrie cinématographique](#)



Autres programmes, services et informations du GTNO (suite)

Industrie, Tourisme et Investissement (suite)

- [Programme d'encouragement aux activités minières](#)
- [Programme Arts TNO](#)
- [Bureau du cinéma des TNO](#)
- [Fonds pour l'étude de l'environnement](#)
- [Programme de production d'aliments à petite échelle](#)
- [Soutien pour les arts](#)
- [Programme de coordination du tourisme communautaire](#)
- [Lignes directrices du Fonds de formation touristique](#)
- [Ressources de formation en tourisme](#)
- [Planification de la sécurité des activités touristiques](#)
- [Outils pour le développement des produits touristiques](#)
- [Centres d'information touristique](#)
- [Programme de diversification et de commercialisation des produits touristiques](#)
- [Permis d'exploitation d'entreprise touristique](#)
- [Politique d'encouragement aux entreprises](#)
- [Programme de soutien au secteur de la pêche commerciale](#)
- [Programme d'aide au développement des collectivités](#)
- [Services du Bureau du registraire des mines](#)
- [Programme de salubrité alimentaire](#)
- [Programme de développement du secteur alimentaire du Nord](#)



Autres programmes, services et informations du GTNO (suite)

Industrie, Tourisme et Investissement (suite)

- [Programme Agriculture et ressources humaines](#)
- [Programme Agriculture et environnement](#)
- [Programme de recherche sur l'agriculture et l'agroalimentaire](#)
- [Initiative de sensibilisation à l'agriculture](#)
- [Programme de développement du marché](#)
- [Programme d'approvisionnement en peaux et fourrures](#)
- [Programme de remises pour le cinéma des TNO](#)
- [PerLE](#)
- [Politique des TNO sur les produits manufacturés](#)
- [Programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie](#)
- [Agents de développement économique](#)
- [Partenariat canadien pour l'agriculture](#)
- [Programme de stimulation de l'exploration minière](#)
- [Gestion des droits relatifs aux produits pétroliers](#)
- [Données SIG sur les produits pétroliers](#)
- [Soutien pour les arts](#)
- [Les associations coopératives](#)
- [Obtenez les conseils de la Division des services à la clientèle et des relations communautaires](#)



Autres programmes, services et informations du GTNO (suite)

Justice

- [Programme de formation pour les recrues des services correctionnels du Nord](#)

Affaires municipales et communautaires

- [École d'administration municipale – Série de webinaires](#)

Liens vers les [programmes de financement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest](#)

[La réponse du GTNO à la COVID-19](#) – Ressources, informations actuelles et communiqués de presse officiels du GTNO en réponse à la pandémie de la COVID-19.

Autres organismes et partenaires du GTNO

- [Collège Aurora](#)
- [Société d'investissement et de développement des TNO](#)
- [Investir aux TNO](#)
- [Inclusion NWT](#)
- [Conseil d'alphabétisation des TNO](#)
- [Fonds de développement des Métis et des Dénés des TNO](#)
- [Association d'aide au développement des collectivités des TNO](#)
- [Systèmes d'information géographique \(SIG\)](#)

Partenaires du gouvernement fédéral

- [CanNor](#)
- [Emploi et Développement social Canada](#)
- [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#)
- [Services aux Autochtones Canada](#)